

MOYENS DE TRANSPORTS ET PREVENTION DES RISQUES

GÉNÉRALITÉS : La sécurité dans les transports individuels et collectifs est une priorité absolue afin d'éviter les accidents de trajet. Il est donc essentiel de rappeler les mesures essentielles permettant de prévenir les risques et d'assurer des déplacements en toute sécurité.

Les règles communes :

- Respecter le code de la route et les espaces dédiés à la circulation de mon moyen de transport.
- Porter les bons EPI (ceinture de sécurité, casque,...) et adopter les pratiques adéquates (tenir la barre,...).
 - Vérifier le bon état d'usage du moyen de transport.
 - Lavage des mains recommandé à l'arrivée à l'Institut Curie et au domicile.



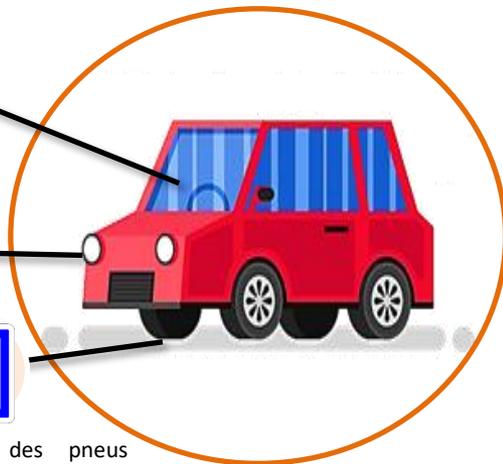
Port de la ceinture de sécurité obligatoire.



Vérification du bon fonctionnement des dispositifs lumineux.



Vérification de la pression des pneus (adéquation avec le chargement de la voiture).



Port du casque fortement recommandé.



Vérification du bon fonctionnement des dispositifs lumineux.



Vérification du bon fonctionnement des freins.



Port du GHV ou d'habits de couleurs vives.



Vérification du gonflement des pneus.



Port du casque fortement recommandé.



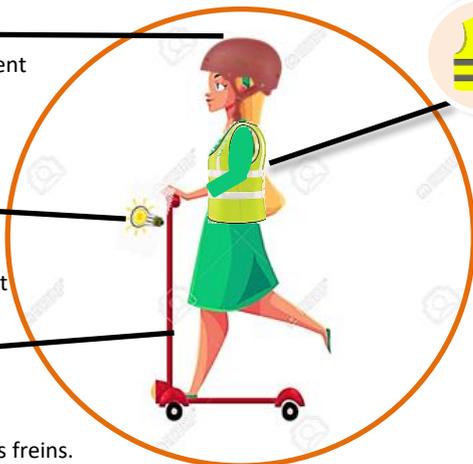
Port du GHV ou d'habits de couleurs vives.



Vérification du bon fonctionnement des dispositifs lumineux.



Vérification du bon fonctionnement des freins.



Lavage des mains après contact avec objet des transports en commun.



En station debout, se tenir à la barre pour limiter le risque de chute.



Au retentissement du signal sonore, ne tentez plus de monter dans la rame.
Ne courez pas sur les quais.

